



Ouverture assurée de l'antenne de Fleurier du Lycée Denis-de- Rougemont à la rentrée 2013

L'ouverture de l'antenne de Fleurier du Lycée Denis-de-Rougemont est désormais assurée pour la rentrée scolaire 2013-2014. C'est le résultat de diverses actions menées conjointement par le Département de l'éducation de la culture et des sports (DECS), les autorités communales de Val-de-Travers et le comité pour la promotion de la formation postobligatoire au Val-de-Travers.

Lors de la rentrée scolaire 2012, l'antenne de Fleurier du Lycée Denis-de-Rougemont (LDDR) a accueilli une classe de 25 élèves, grâce aux différentes actions menées par le DECS, les autorités de Val-de-Travers et le comité pour la promotion de la formation postobligatoire au Val-de-Travers. Ces mêmes actions de promotion, reconduites durant l'été 2012, ont porté leurs fruits: l'antenne de Fleurier du LDDR pourra à nouveau ouvrir ses portes. Un nombre d'inscriptions suffisant a été enregistré à ce jour. Le Conseil d'Etat se réjouit de ce succès, qui permet de pérenniser l'existence de cette antenne et de l'ancrer dans le paysage de la formation neuchâteloise.

Pour le gouvernement, l'impact socio-culturel et psychologique de l'antenne de Fleurier du LDDR est important puisqu'elle offre la seule filière de formation postobligatoire au Val-de-Travers. Pour assurer la pérennité de l'antenne de Fleurier du LDDR, le DECS y a ouvert depuis 1998 des unités d'étude de petite taille.

Alors que les rentrées scolaires 2006-2007 et 2007-2008 ont été exceptionnelles, puisque des volées de 29 et respectivement 23 élèves ont été enregistrées en 1^{ère} année à l'antenne de Fleurier, les rentrées scolaires 2008-2009 et 2009-2010 ont été marquées par une baisse des effectifs de première année (19 et respectivement 17). Faute d'effectif suffisant, le DECS a dû renoncer à ouvrir une classe à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012.

Le comité pour la promotion de la formation postobligatoire au Val-de-Travers, ainsi que le Conseil communal et le DECS, ont travaillé en étroite collaboration au cours de l'été 2011 pour établir une stratégie permettant d'ouvrir une nouvelle volée à la rentrée 2012-2013. Plusieurs actions d'information et de promotion ont été organisées par les différents acteurs de la région ceci auprès des enseignants, des élèves de 11^{ème} année de section Maturités ainsi qu'auprès des parents concernés. De plus, afin d'améliorer encore l'attractivité de l'antenne de Fleurier, le DECS a décidé d'ouvrir une option spécifique supplémentaire, soit l'option spécifique Biologie-Chimie, une option complémentaire Pédagogie-Psychologie, ainsi que la discipline fondamentale Musique.

Pour de plus amples renseignements :

Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.

Chantal Brunner, conseillère communale à Val-de-Travers, tél. 032 886 43 96.

Neuchâtel, le 26 novembre 2012